

Rapport Article 29 Loi Energie - Climat Exercice 2025

Mis à jour le 31 mai 2026



Préambule

L'année 2025 s'est inscrit dans la continuité d'une transformation structurante pour Mandarinine Gestion, engagée depuis la fusion avec Meeschaert Asset Management au 1er janvier 2024. Ce rapprochement a permis à Mandarinine Gestion de changer d'échelle, de consolider son expertise historique en gestion actions et d'élargir durablement ses compétences en gestion obligataire, gestion sous mandat, gestion diversifiée multi-classes d'actifs et solutions dédiées, tout en harmonisant les pratiques d'investissement responsable au sein du nouvel ensemble.

Cette dynamique repose sur une intégration de plus en plus active des enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance et de biodiversité dans les décisions d'investissement, soutenue par l'évolution des outils de recherche propriétaire, le renforcement des dispositifs d'engagement actionnarial et l'automatisation progressive des processus ESG.

Dans ce contexte, les données quantitatives et prospectives relatives à la prise en compte des risques environnementaux, sociaux, de gouvernance et de biodiversité présentées dans ce rapport couvrent le périmètre consolidé de Mandarinine Gestion et de Financière Meeschaert, reflétant l'état d'avancement des pratiques et des outils déployés à fin 2025.



Ce rapport Article 29 est avant tout un exercice de transparence et de responsabilité. Chez Mandarinine Gestion, notre ambition n'est pas de revendiquer un alignement parfait, mais de documenter de manière rigoureuse nos choix, nos trajectoires et les limites réelles de l'investissement responsable dans le contexte actuel des marchés financiers.



Augustin VINCENT
Head of ESG Research

QUI SOMMES-NOUS ?



CRÉER DES SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT INNOVANTES SUR LES GRANDES CLASSES D'ACTIFS


3.5 Md€
 actifs
 sous gestion


80
 professionnels dont
 40 gérants et analystes


8
 pays de
 commercialisation

37% **37%** **26%**
 ACTIONS TAUX MULTI-ACTIFS*
 Un savoir-faire
 sur toutes les classes d'actifs

30% **70%**
 Instit. Distribution
 Une clientèle
 diversifiée

Données au 31/12/2025 – *Répartition d'actifs hors-GSM

Sommaire

01

Démarche générale ESG

Page 4

02

Moyens internes déployés

Page 14

03

Gouvernance

Page 17

04

Politique et stratégie d'engagement

Page 20

05

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Page 21

06

Stratégie d'alignement aux objectifs internationaux

Page 23

07

Stratégie d'alignement aux objectifs biodiversité

Page 27

08

Gestion des risques et critères ESG

Page 33

09

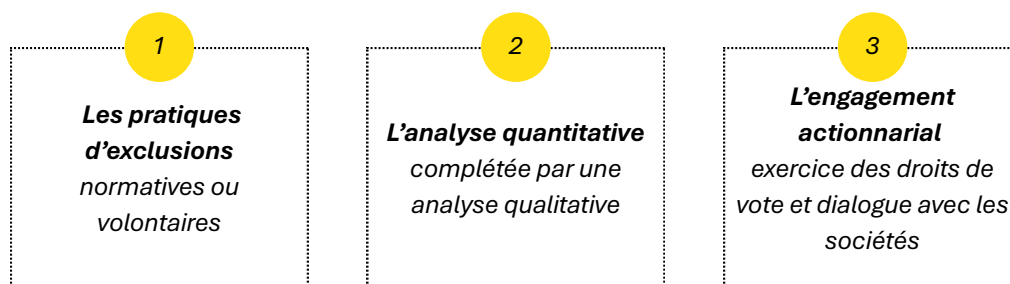
Plan d'amélioration continue

Page 38

1. Démarche générale ESG

Nous sommes convaincus qu'il est de la responsabilité de Mandarinine Gestion d'encourager les entreprises, par nos actions d'investissement et autres actes de gestion, ainsi que par des actions de dialogue et d'engagement direct, à prendre en compte dans leurs opérations et leurs décisions stratégiques les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La stratégie d'investissement durable de Mandarinine Gestion s'articule autour de 3 piliers :



En combinant ces trois piliers, Mandarinine Gestion entend appréhender les risques et les opportunités du développement durable et matérialiser leurs impacts financiers dans les décisions d'investissement.

Nous croyons en effet que la capacité à concilier les enjeux économiques et les critères ESG est indicative d'un rapport rendement / risque amélioré sur le long terme pour l'émetteur et le portefeuille. Les indicateurs ESG clés agrégés au niveau des portefeuilles nous permettent de surcroît de mesurer les externalités générées d'un point de vue sociétal.

C'est pourquoi la majeure partie de notre gamme bénéficie d'une intégration active des facteurs ESG, qu'ils soient endogènes ou exogènes aux entreprises dans lesquelles nous investissons.

UN SYSTEME DE RECHERCHE PROPRIÉTAIRE : ESG VIEW

Mandarine Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable depuis 2012 et notre philosophie d'investissement place la combinaison des approches financière et extra-financière au cœur de l'analyse des entreprises et des projets d'investissement.

Les notes ESG Mandarinine Gestion sont centralisées dans l'outil propriétaire **ESG-View**®. Cet outil élaboré en 2014 recense les données ESG quantitatives et qualitatives des fournisseurs de données ESG d'une part et des analyses complémentaires de l'équipe ESG d'autre part. Alimenté en temps réel, il sert également de réceptacle pour le suivi des controverses. Les fournisseurs de données ESG utilisés ont été sélectionnés pour couvrir les univers d'investissement des fonds en fonction des zones géographiques (Global, Europe, France...) et des tailles de capitalisations boursières : ISS, Sustainalytics, S&P Trucost, Ethifinance, Proxinvest-GlassLewis, Bloomberg.

La notation ESG propriétaire de Mandarinine Gestion s'articule autour de 4 thèmes principaux : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes. Un système de malus vient impacter la notation ESG des valeurs concernées en fonction de la gravité des controverses.

Pour chacun des quatre piliers (E, S, G et PP), l'équipe ESG peut ajuster la notation, à la hausse comme à la baisse, sur la base d'une analyse qualitative approfondie, de l'émergence d'une controverse ou d'un dialogue avec l'entreprise. Cette approche permet de limiter les biais des agences de notation ESG ainsi que les limites liées à la fréquence de mise à jour de leurs données.

ESG-View® sert également à construire des filtres ESG adaptés à chaque process de gestion ESG des portefeuilles, notamment dans le cadre de réduction d'univers pour les fonds labélisés ISR, pour une majorité des encours de la société de gestion.



Les notations issues d'ESG-View® sont directement accessibles dans les outils de passation d'ordres des gérants, afin de leur fournir en temps réel une évaluation des positions en portefeuille. L'outil permet également de calculer des indicateurs ESG au niveau des fonds et de les comparer à leurs indices de référence.

ESG-View® occupe ainsi une place centrale dans le processus de sélection des titres et facilite les échanges entre les équipes de gestion et d'analyse ESG.

CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES CLIENTS

Mandarine Gestion privilégie le dialogue avec ses souscripteurs et garantit la transparence de sa gestion ESG, en s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation et de formation continue.

Pour cela, nous avons mis en place plusieurs outils et modes de communication afin de favoriser la bonne compréhension des investisseurs intéressés par ces produits.

1

La présentation de nos méthodologies et activités ESG

Rencontres régulières avec nos souscripteurs qui intègrent des éléments spécifiques à la gestion ISR

2

Site internet

Rubrique dédiée à notre démarche responsable :

<https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/demarche-responsable>

Sont publiés sur cette rubrique les principaux axes méthodologiques employés, des informations sur les enjeux de l'engagement actionnarial, une présentation de notre gamme et de nos affiliations, ainsi qu'une synthèse de nos travaux de recherche.

Nos documents pédagogiques et réglementaires :

Les politiques dédiées à l'ESG (approche générale, dialogue actionnarial, politique d'exclusion et exercice du vote en AG)

Les « Actualités ESG » synthétisant les études ISR sectorielles ou thématiques, transmises à l'ensemble des souscripteurs, et disponibles sur le site internet.

Les reportings mensuels, trimestriels ou annuels de nos fonds ISR, accessibles sur la page des fonds

Pour les fonds dédiés, les reportings trimestriels ISR sont transmis aux souscripteurs sur demande.

APPLICATION DU REGLEMENT EUROPEEN SFDR, POUR PLUS DE TRANSPARENCE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CARACTERISTIQUES EXTRA-FINANCIERES

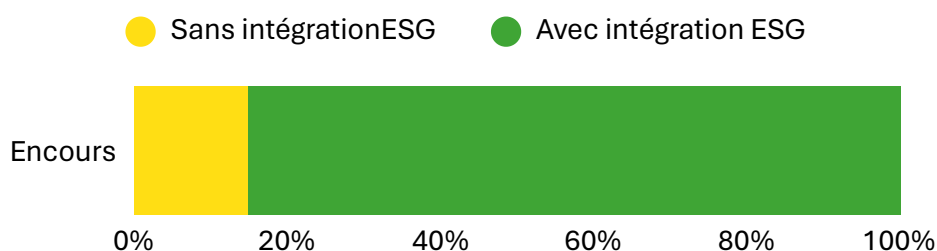
Le règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en application en mars 2021.

Ce règlement a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent certains produits financiers ou qui prodiguent des conseils sur ces produits. Ces derniers doivent publier des informations institutionnelles relatives aux politiques générales adoptées dans leurs processus de décision d'investissement ou dans la fourniture de leurs conseils ainsi que des informations relatives aux produits, notamment pour ceux d'entre eux qui présentent des caractéristiques extra-financières.

LISTE DES FONDS SELON LEUR CLASSIFICATION SFDR ET PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

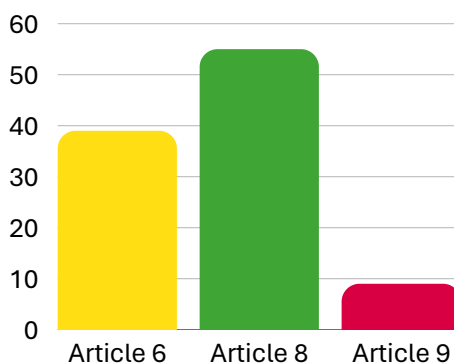
Au 31 décembre 2025, Mandarinine Gestion enregistrait des encours sous gestion gérés en direct prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance s'élèvent à 3,5 Milliards €, représentant ainsi 85% du montant total des encours gérés par Mandarinine Gestion. 40% de nos encours ont obtenus un label de finance durable européen.

Répartition des encours fin 2025



Source : Mandarinine Gestion

Nombre de fonds par catégorie SFDR fin 2025



Source : Mandarinine Gestion

Nom du fonds	Actif Net au 31/12/2025	Catégorie SFDR
Mandarine Global Transition	318 345 466,58	9
Mandarine Global Target 2030	263 852 269,54	8
MAM Target 2027	218 158 167,50	8
Mandarine Short Duration	200 453 161,16	8
Mandarine Europe Microcap	198 839 927,54	8
Mandarine Credit Opportunities	198 109 306,85	8
Mandarine Premium Europe	129 770 354,22	8
Mandarine Unique	124 497 103,17	8
2i Sélection	115 236 945,13	8
Mandarine Impact Green Bonds	89 055 560,26	9
Mandarine Euro High Yield	88 599 600,46	8
MAM Flexible Bonds	81 149 517,54	8
MAM USA Leaders	80 281 788,57	8
Proclero	70 491 041,79	9
Mandarine Convertible Bonds	66 720 219,27	8
Porteurs d'Espérance	56 196 201,49	8
Mandarine Solution	54 918 947,29	6
FCP Bâtiment IDF	49 905 434,83	6
Mandarine Opportunités	48 275 477,16	8
NOVESS - Le Fonds ESS	47 800 512,27	8
MAM Transition Durable Actions	45 475 979,52	9
MAM Asia	42 341 481,60	8
AFER Actions Environnement	39 906 069,75	9
Mandarine Global Microcap	39 127 926,89	8
Selène Patrimoine	31 065 811,46	6
MAM Europa Select	37 240 818,92	6

Portal	33 791 826,72	6
Mandarine Equity Income	32 045 421,01	8
Mandarine Social Leaders	31 467 274,90	9
MAM Entreprises Familiales	28 714 549,92	8
Opportunités Stratégiques	25 990 643,97	6
Moninvest	25 118 780,73	8
Mandarine Patrimoine Durable	23 697 210,81	8
Panorama Patrimoine	23 628 980,16	6
MAM Europa Growth	22 772 796,63	6
MAM Optima 25-125	20 303 624,06	6
MAM Human Values	19 988 601,91	8
Notre Dame de Vendee	18 908 283,98	8
EP Global Convictions	18 738 092,03	8
AP-Meeschaert Global Convictions	18 723 848,21	6
FCP Maunoir	17 265 655,78	8
Antiokeia	16 684 378,59	8
S.Barat	16 507 993,95	8
Meeschaert Accor	16 433 270,52	6
Les Sources	14 862 178,59	6
Mandarine Global Property	13 193 694,13	8
Nouvelle Stratégie 50	12 947 771,50	8
Substantia Minor	12 656 128,49	6
Le Cagire	12 616 689,23	8
Aurore 1815	12 130 014,97	6
Ethicare	12 002 829,23	8
Coumarine	11 892 505,42	6

Vitruve Amplitude Global Equilibre	11 352 497,90	8
Hauterive Solidarité	11 088 432,89	6
Antide	11 071 010,91	8
Tutélaire Transition et Biodiversité	11 065 730,45	9
Fauvettes	10 996 276,63	6
Mandarine Small Caps France	10 949 616,95	6
Progressia	10 798 955,84	8
Sèvres Diversifié 1	10 606 467,21	8
SOFEL	10 572 707,63	6
Substantia Major	10 269 569,82	6
KS Quant Return	10 023 530,54	8
Marido	9 723 841,44	8
Ethique et Partage - CCFD	9 568 731,30	8
Nice Global Opportunities	9 313 917,50	8
Kaolin Smart Core	8 751 601,13	6
C.S.J.S	8 667 665,72	8
Les Hortes	8 035 334,90	8
Evane	7 949 388,65	6
Nasra	7 810 835,10	6
OB MAM 2015	7 803 093,10	8
BF Evolution	7 647 976,11	8
Saint Gabriel	7 563 808,39	8
Altolys	7 549 303,72	6
ETHICA	6 990 575,98	8
Expertise Réactive	6 912 505,05	6
Nadalas	6 591 220,07	8

Arthritis Solidinvest	6 304 464,85	8
Mandarine Global Sport	6 173 690,34	8
PSO	6 167 300,70	6
DODABA	5 992 789,55	6
Optimum Equilibre	5 949 810,04	6
FCP CCFD - Terre Solidaire	5 670 040,11	9
Proximité Rendement Durable	5 485 783,36	8
Financière Clotilde et Bernard	5 295 708,93	6
ASCOT-FIA	4 492 780,12	6
ActionPrivée Evolutif	4 468 139,07	6
Ararat	4 421 302,60	8
TEA	4 250 842,70	6
Jeanne de Lestonnac 1607	4 210 792,64	6
Montfort	4 062 213,67	6
MAM France Relance	3 930 892,34	8
Auxo Flexible	3 786 939,09	8
SMIP	3 564 682,80	6
Begoodi Invest	3 171 074,44	6
Diamond Rock	2 786 749,45	6
Mandarine Impact Solidaire	2 190 503,28	9
Alpha Opportunities	1 797 968,38	6
Roca Multistratégies	1 576 258,25	6
Mandarine Multi-Assets	1 218 372,21	8
Missions Saint Jacques	593 466,73	6
Ballmont World Momentum Opportunities	320 000,00	8
FCPE Mandarine Credit Opportunities	80 014,88	8

Source : Mandarine Gestion

Mandat de Gestion	Encours GSM au 31/12/2025	Article SFDR
Actions Françaises	7 393 921,44	6
Actions Françaises et Européennes Ethiques	7 645 503,95	6
Allocation 30 (25%-40%)	7 678 979,57	6
Allocation 50 (40%-60%)	15 695 490,37	6
Autres 3	2 100 022,13	6
Convictions GC	10 528 206,14	8
FCP Allocation 20	2 996 088,41	6
FCP Allocation 30	3 423 294,43	6
FCP Allocation 50	19 116 149,39	8
FCP Allocation 90	1 923 786,12	6
FCP Equilibré Multigestion International	48 663 595,66	6
Obligations Convertibles	602 999,97	6
Premium Actions Européennes	65 926 046,84	8
Premium Actions Monde	35 400 378,68	8
Premium Défensif	20 842 692,31	8
Premium Dynamique	35 818 839,62	8
Premium Equilibré	67 228 359,97	8
Premium Modéré	50 324 732,82	8
Premium Obligations	18 772 011,11	8
Sélection Actions Européennes	14 464 077,95	8
Sélection Défensif	12 420 233,46	8
Sélection Dynamique	27 939 505,46	8
Sélection Equilibré	36 274 407,33	8
Sélection Modéré	48 614 810,26	8
Sélection Obligations	11 862 295,17	8

Source : Mandarinine Gestion

Ainsi, la gestion sous mandat de Financière Meeschaert déléguée à Mandarine Gestion :

- Encours totaux à fin 2025 : 573 656 428,56€
- Part des encours éligibles à la taxonomie : 7.7% (*)
- Part des encours alignés à la taxonomie : 1.4% (*)

S'agissant des combustibles fossiles :

- Exposition Financière Meeschaert aux énergies fossiles à fin 2025 : 0.54% (*)

(*) Sources : Sustainalytics pour la taxonomie et ISS pour les combustibles fossiles.

ADHESIONS DE MANDARINE GESTION (CHARTES, CODES, INITIATIVES, LABELS)

Mandarine Gestion participe de manière active au développement de l'investissement responsable et solidaire. Dans ce cadre, Mandarine Gestion est membre ou signataire des initiatives suivantes :

Principles for Responsible Investments (PRI) initiés par les Nations Unies, depuis 2012

Participe à la promotion de la place financière de Paris : AFG, depuis 2012

Shareholders for Change, depuis 2018

ShareAction, depuis 2019

Observatoire de la finance durable et de l'institut de la finance durable, depuis 2021

CDP depuis 2019

1% For The Planet, depuis 2021

Forum de l'Investissement Responsable (FIR), participation active à la commission Dialogue & Engagement depuis 2012

Finance For Biodiversity Pledge depuis 2020

Climate Action 100+ (sous l'égide des UN PRI) depuis 2018

Contributions à des initiatives en 2025



Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de la majorité de nos fonds, Mandarine Gestion soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le ministère de l'Économie et des Finances, a pour objectif de rendre plus visibles et plus crédibles les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

Dans le cadre de notre contribution à l'initiative 1% For The Planet, nous avons reversé 1% des frais de gestion du fonds Mandarine Global Transition à la structure Expédition 7e Continent, membre de cette initiative à laquelle nous contribuons depuis 2021.



2. Moyens internes déployés

La politique ESG est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion et est supervisée par le Directoire. Celui-ci valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre. En interne, l'investissement responsable est transversal et implique toutes les fonctions opérationnelles et support de Mandarinine Gestion.

RESSOURCES FINANCIERES, HUMAINES ET TECHNIQUES DEDIEES À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Mandarine Gestion mobilise d'importants moyens financiers pour la mise en œuvre de sa stratégie ISR. Aux coûts liés aux moyens humains de l'équipe ISR, viennent s'ajouter les coûts liés aux prestataires externes : bases de données et conseils externes ainsi que les coûts liés aux développements des outils d'analyse ESG. Mandarinine Gestion utilise également la recherche ESG de brokers spécialisés. En ce qui concerne la gamme de Mandarinine Gestion, 46% de tous les encours sont reconnus par un label durable et 85% des fonds sont catégorisés Articles 8 ou 9 selon SFDR.

En 2025, comme les années précédentes, Mandarinine Gestion a eu recours à des sources et bases externes de données ESG et extra-financières^[1], provenant de diverses agences de notation, dont ISS, S&P Trucost, Sustainalytics, Ethifinance, Glass Lewis-Proxinvest, Bloomberg, Factset. Pour l'année 2025, le budget annuel alloué à la recherche extra-financière a été rationalisé et a atterri à environ 500k€.

En termes de ressources humaines, Mandarinine Gestion s'appuie sur une équipe de recherche ESG composée de 4 ETP et 1 responsable Investissement Ethique en charge des investissements en lien avec la Doctrine Sociale de l'Eglise.

Conformément aux dispositions de l'article L. 533-22-2-4 du code monétaire et financier issu de la loi Rixain, Mandarinine Gestion intègre les enjeux de mixité dans la gestion de ses ressources humaines. La représentation des femmes dans les équipes de gestion s'inscrit dans le contexte du secteur de l'Asset Management en France et fait l'objet d'un suivi régulier, en lien avec les équipes ressources humaines.

[1] Compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des données fournies par les entreprises, ou les fournisseurs de données, les informations ayant été utilisées par la SGP peuvent comporter des biais. Chaque agence de notation applique sa propre méthodologie d'évaluation : qu'il s'agisse des variables utilisées pour le calcul des scores, des contrôles effectués sur les données collectées, du traitement des données manquantes, des poids attribués aux différentes variables et composantes du score ou encore des modalités de calcul, les méthodologies mises en œuvre par les agences de notation peuvent être très différentes et contribuent ainsi à une absence de convergence des notations. Le choix des critères de notation ainsi que leur pondération peuvent différer pour plusieurs raisons (secteurs d'activités, pays...). De plus, les critères E, S et G n'ont pas tous le même poids dans la notation de certaines agences. Par conséquent, une entreprise ayant un fort impact social mais un impact environnemental moins important peut néanmoins avoir une note globale élevée. Au-delà de la pondération, les notes attribuées aux entreprises peuvent varier de façon significative selon les données utilisées, leur agrégation dans le calcul et leur interprétation. Il devient alors difficile de comparer les différentes méthodologies de notation. D'autant plus que les données récoltées sont souvent elles-mêmes insuffisantes, hétérogènes ou de mauvaise qualité.



Adrien DUMAS
Directeur des Investissements
20 années d'expérience en gestion d'actifs
EDHEC Business School



Candice BOCLE
Directrice de l'Investissement Responsable
15 années d'expérience dans l'ESG
Science Po Bordeaux (Master Finance)
London Business School (MBA)



Augustin VINCENT
Responsable de la recherche ESG
15 années d'expérience dans l'ESG
NEOMA Sup de Co (Master Finance & Développement Durable)



Arnaud LACAZE
Analyste ESG
4 années d'expérience dans l'ESG
Université Paris Nanterre
(Master Asset Management)



Etienne PIERRARD
Analyste ESG
4 années d'expérience dans l'ESG
EM Normandie (Master Finance)



Sylvain CHARETON
Responsable de l'Investissement Ethique et DSE
Docteur en Philosophie de l'Université Paris IV Sorbonne (2009)

Cette équipe a notamment pour responsabilité d'appuyer la définition de la stratégie d'investissement durable de Mandarinne Gestion, de conduire des analyses extra-financières sur les émetteurs et d'informer de façon claire, exacte et non trompeuse sur les objectifs d'investissement, caractéristiques extra-financières des produits financiers gérés et résultats obtenus dans la gestion.

Par ailleurs, l'investissement responsable ne se limite pas à cette équipe et revêt un caractère transversal à l'organisation puisqu'il implique l'ensemble des équipes et directions :

- **Le Directoire** : il élabore la stratégie, intégrant l'implémentation des risques et opportunités ESG dans la politique d'investissement, ainsi que le développement de l'ISR (évolution de la gamme, actions de sensibilisation, communication).
- **Les Pôles de Gestion** : les gérants des différents Pôles : Actions – Taux/Obligations – Gestion diversifiée et Gestion Sous Mandat participent mensuellement à une présentation sectorielle des risques et opportunités ESG. Concernant la gamme ISR, ils investissent dans les entreprises éligibles de l'univers préétabli.
- **Analyse ISR** : les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR
- **Juridique** : l'équipe supervise le contenu et la mise à jour des documents réglementaires
- **Conformité** : l'équipe s'assure du respect des obligations réglementaires et procède aux contrôles sur la thématique
- **Risques** : L'équipe participe à la surveillance des risques/ratios/limites/contraintes mises en place en matière d'ISR
- **Distribution externe – Communication** : les équipes sont tenues informées des évolutions de la stratégie extra-financière et ont pour mission de sensibiliser les clients à ces enjeux
- **Middle Office** : l'équipe participe à la réalisation des reportings extra-financiers et de l'administration des bases de données ESG. Une équipe de Data Scientists est en charge du développement et du maintien des outils d'intégration des données extra financières dans la gestion des portefeuilles

DESCRIPTION DES MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER SUR LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Mandarine Gestion déploie divers moyens pour informer ses parties prenantes sur les obligations réglementaires en matière d'ESG, en mettant particulièrement l'accent sur les rapports ESG de chaque fonds Article 8 et Article 9 (SFDR). Pour garantir la transparence et la conformité vis à vis des exigences réglementaires, Mandarine Gestion génère des rapports ESG détaillés (annexes précontractuelles et périodiques). Ces rapports fournissent des informations essentielles sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance appliqués dans la sélection et la gestion des actifs, permettant aux investisseurs de prendre des décisions éclairées en matière de durabilité.

De plus, Mandarine Gestion élabore des rapports extra-financiers qui fournissent des informations claires et complètes sur les produits et services offerts, y compris les aspects liés à la conformité réglementaire et aux engagements définis au sein des documents précontractuels.

Ces documents (notamment les codes de transparence) présentent les caractéristiques des fonds, les risques associés, les politiques de gestion et les procédures internes mises en place pour se conformer aux réglementations applicables. Grâce à ces moyens, Mandarine Gestion s'efforce d'assurer une communication précise en matière de conformité réglementaire et liée aux Labels, renforçant ainsi la confiance de ses investisseurs.

L'entrée en application progressive de la CSRD améliore la disponibilité, la qualité et la comparabilité des données extra-financières, renforçant leur intégration dans les processus d'investissement de Mandarine Gestion.

ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE MANDARINE GESTION

L'entreprise met en place un plan de formations pour son personnel, afin de garantir une connaissance approfondie des réglementations en vigueur. Ces formations (CFA ESG, AMF Finance Durable, etc.) visent à maintenir régulièrement les équipes de gestion ainsi que les fonctions supports informées des dernières évolutions réglementaires et à les sensibiliser aux enjeux de conformité et de développement durable. Mandarine Gestion a toujours investi dans la formation pour renforcer son expertise ESG.

Mandarine Gestion utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest et ScopeOne. Les conférences brokers sur les thématiques ESG, les visites de sites industriels, les « briefs investisseurs » organisés par le FIR participent également au renforcement des connaissances internes de l'entité.

La stratégie de communication de l'entité au regard des enjeux ESG s'est aussi accrue avec le développement de webconférences dédiées à l'ESG, la mise en place d'une Newsletter ESG trimestrielle à destination des clients et des publications dans la presse spécialisée d'interviews dédiées aux sujets ESG.

En ce qui concerne le développement de produits financiers, les derniers lancements concernaient des produits thématiques aussi bien sur l'environnement (climat, transition énergétique, décarbonation) que sur le volet social (prise en compte des enjeux sociétaux par les entreprises).

3. Gouvernance

CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Historiquement, les instances dirigeantes de Mandarinine Gestion ont, dès la création de la société en 2008, souhaité développer une expertise dédiée à l'investissement durable, notamment à travers le lancement du fonds ISR Mandarinine Engagements.

De son côté, Meeschaert Asset Management s'est inscrit dès 1983 comme un acteur pionnier de l'investissement responsable en France, avec la création du premier fonds éthique. Le rapprochement des deux entités a permis de renforcer cette culture commune autour de la finance durable.

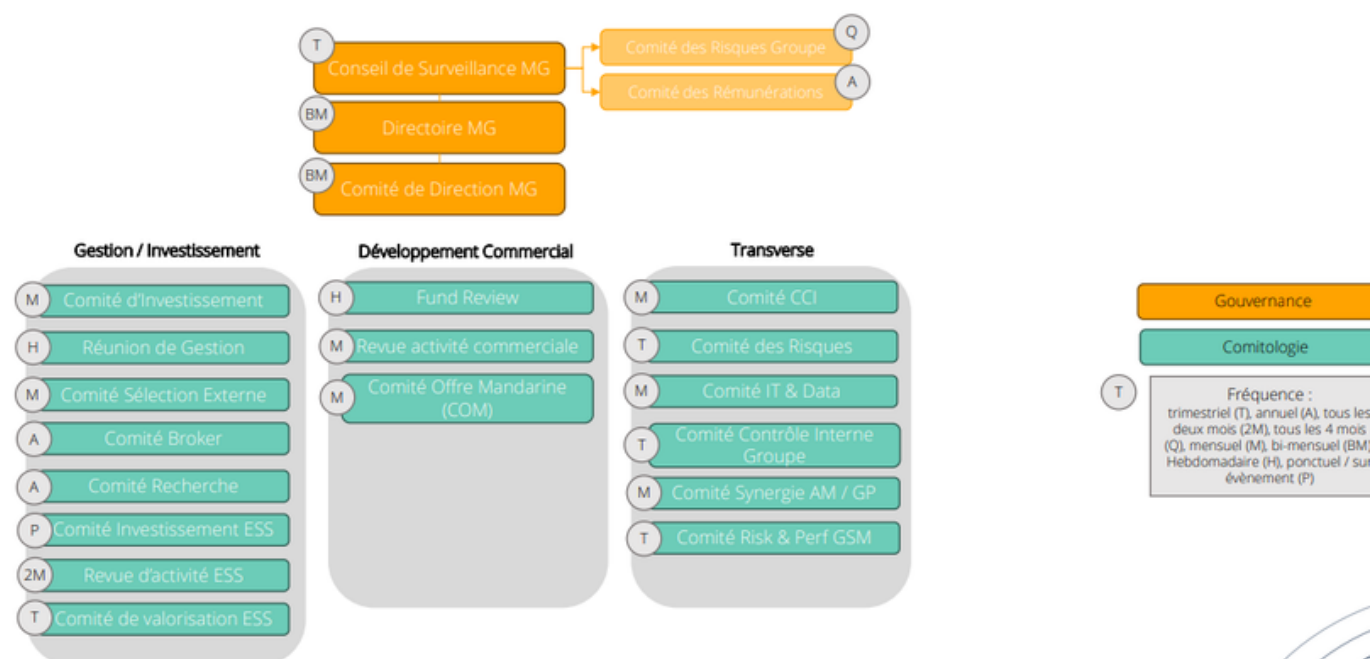
L'instance de gouvernance de Mandarinine Gestion est composée d'administrateurs disposant d'une expérience significative dans la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette expertise contribue à éclairer les décisions stratégiques et à accompagner l'intégration des enjeux ESG au plus haut niveau de l'organisation.

La prise en compte des critères ESG est formalisée au sein des instances de gouvernance de Mandarinine Gestion, notamment à travers leur intégration progressive dans les règles de fonctionnement et les cadres internes encadrant les travaux des organes de direction et de supervision.

Depuis la fusion avec Meeschaert Asset Management en janvier 2024, cette dynamique s'est renforcée, avec une intégration accrue des enjeux ESG dans les processus de décision et les instances de pilotage structurant les activités de gestion.

L'analyse ESG est portée par le pôle d'expertise dédié et s'appuie sur une comitologie transverse, impliquant l'ensemble des départements de Mandarinine Gestion, afin d'assurer une diffusion

Organigramme de la gouvernance de Mandarinine Gestion



Source : Mandarinine Gestion

PRISE EN COMPTE DU RISQUE DE DURABILITÉ DANS LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de la société, conforme aux exigences de l'AMF, est établie en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de Mandarinine Gestion. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par Mandarinine Gestion.

La Politique de rémunération est disponible sur la page du site : https://www.mandarine-gestion.com/uploads/reg/Mandarine_gestion_Politique_de_Remuneration.pdf

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

Le Règlement SFDR aux termes de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

Depuis le 10 mars 2021, Mandarinine Gestion a intégré le §1 de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant prend en compte des critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs.

Nous incluons les «risques en matière de durabilité», dans les critères de malus appliqués aux instruments de rémunération différée.

La prise en compte, dans la politique de rémunération de Mandarinine Gestion de l'intégration des risques en matière de durabilité repose sur la combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.

Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants :

- Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement ;
- Le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR ;
- Pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Conformément aux dispositions de l'article L. 533-22-2-4 du Code monétaire et financier, Mandarinine Gestion porte une attention particulière à la mixité au sein des équipes participant aux décisions d'investissement. La société évolue dans un secteur – celui de la gestion d'actifs – où les métiers de l'investissement demeurent historiquement majoritairement masculins, ce qui se reflète également dans la composition de ses équipes.

Au 31 décembre 2025, les équipes participant aux décisions d'investissement de Mandarinine Gestion (gérants, analystes, assistants de gestion, équipe Investissement Responsable et pôle ESS) sont composées de 15 % de femmes et de 85 % d'hommes. Cette représentation demeure inférieure à celle observée au sein de l'ensemble des effectifs de la société, qui s'établit à 25 % de femmes et 75 % d'hommes.

Consciente de cet écart, Mandarinine Gestion entend poursuivre ses actions en faveur d'une meilleure représentation des femmes au sein des métiers de l'investissement. Cette démarche s'appuie notamment sur une attention portée à la diversité des candidatures, aux recrutements, à l'évolution professionnelle et à l'identification des viviers de talents, dans le respect des compétences et des exigences propres à ces fonctions.

Un suivi de ces indicateurs sera réalisé afin d'apprécier leur évolution et de définir des objectifs de progression adaptés à la structure et aux perspectives de recrutement de la société.

Objectifs collectifs :

- Implémentation et intégration du principe de «durabilité» au sein de la gamme des fonds
- Développement de produits promouvant des caractéristiques ESG, produits ayant pour objectifs un environnement durable respect des exigences des labels durables
- Intégration des règles du règlement SFDR et respect du calendrier
- Intégration de l'indicateur ISDR de suivi du risque de durabilité : qualitatif et quantitatif
- Qualité du suivi des indicateurs des risques de durabilité.

Objectifs individuels :

- Les objectifs individuels tiennent compte des besoins de la spécificité des fonctions exercées, notamment concernant les fonctions de gérant, les fonctions de contrôle (RCCI et Risk Manager) et les fonctions commerciales.

4. Politique et stratégie d'engagement

Initiée en 2017, la politique d'engagement actionnarial et de vote de Mandarine Gestion a été mise en conformité avec la loi PACTE en 2020. Le dialogue avec les sociétés dans lesquelles est investie Mandarine Gestion constitue un élément incontournable de sa responsabilité fiduciaire.

Mandarine Gestion encourage les entreprises à se fixer des objectifs extra-financiers afin de les protéger contre un éventuel impact sur leurs valorisations financières. Le périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement est défini de deux manières distinctes : ou bien en raison d'événements spécifiques liés à des controverses, des éléments de publication. Ou bien sur la base d'une stratégie d'investissement spécifique aux fonds concernés.

In fine, le but de l'engagement actionnarial est de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée, via une démarche structurée et un suivi sur le long terme.

La politique d'engagement actionnarial et de vote de Mandarine Gestion s'articule autour des piliers suivants :

Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

Le dialogue avec les sociétés détenues

L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

La coopération avec les autres actionnaires

La communication avec les parties prenantes pertinentes

La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement

Un bilan annuel des activités de dialogue et d'engagement, reprenant notamment les dépôts de résolution sur les thématiques ESG, les conséquences en termes de désengagement sectoriel est disponible sur le site internet de la société de gestion au lien suivant : <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/demarche-responsable>

Tous les OPC ouverts de la gamme de Mandarine Gestion sont à minima concernés par ces stratégies d'engagement, qu'ils soient labélisés par un organisme de la finance durable ou non.

Le vote fait partie intégrante de la démarche d'investisseur responsable et engagé de Mandarine Gestion pour la partie actions. Mandarine Gestion s'est dotée d'une politique de vote reprenant les grands principes de bonne gouvernance d'entreprise afin d'aligner les intérêts des actionnaires avec ceux des sociétés.

La politique de vote est accessible sur le site internet de Mandarine Gestion dans la rubrique « Démarche responsable » / « Politique d'exclusion ».

Un bilan annuel sur l'activité des votes de Mandarine Gestion aux assemblées générales est disponible sur le site internet de la société de gestion dans la rubrique « Démarche responsable » / « Exercice du vote ».

Les résolutions sont analysées puis instruites par l'équipe ESG qui s'appuie sur sa recherche interne (rapports annuels des émetteurs) ainsi que sur la recherche fournie par la société GlassLewisProxinvest (société de conseil aux investisseurs sur l'exercice des droits de vote). La recherche est utilisée à titre informatif. La Société de Gestion est et demeure libre de ses choix de vote en toutes circonstances. Elle exerce ses droits de vote conformément à sa propre politique de vote.

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Il s'agit d'un système de catégorisation des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire qui n'impactent pas négativement le climat.

Véritable "boussole environnementale" de l'UE, la taxonomie a été lancée par la Commission européenne en 2018 pour guider et mobiliser les investissements privés vers des activités « vertes » et parvenir ainsi à la neutralité climatique d'ici à 2050.

La taxonomie définit 3 typologies d'activités :



Source : Union Européenne

Périmètre Mandarine Gestion à fin 2025

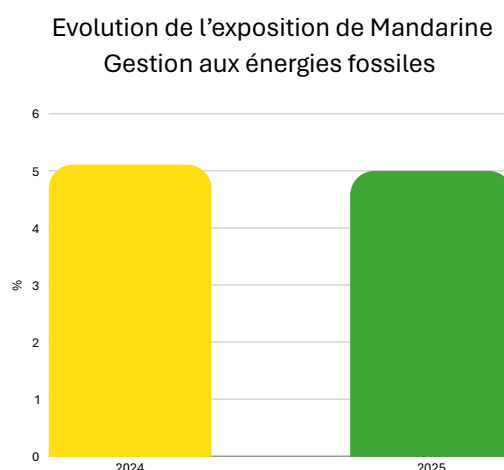
Le périmètre couvre la gestion collective pour compte de tiers, les données pour le périmètre de la gestion sous mandat et la gestion par délégation sont accessibles dans le rapport Article 29 de la loi Energie Climat sur le site de l'ADEME.

Encours totaux à fin 2025	3 589 M€
Part des encours éligibles à la taxonomie	30,4%
Part des encours alignés à la taxonomie	10,7%

Les calculs ci-dessus sont établis sur la base d'informations collectées par Sustainalytics. Dans le cas où des entreprises ne sont pas couvertes par Sustainalytics, nous vérifions si ces entreprises sont soumises à la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) si elles le sont, nous analysons la part de leurs activités éligibles à la taxonomie. Pour chaque entreprise soumise à la CSRD, la part des revenus éligibles (ou non-éligibles) à la taxonomie est pondérée par le poids de l'entreprise dans l'actif total de Mandarinine Gestion.

Il convient de souligner que pour les quatre objectifs de la Taxonomie restants, à savoir l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, contrôle de la pollution et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes, le référentiel européen actuel ne permet pas aux entreprises de classer leurs activités. Nous serons en mesure de fournir ces informations une fois le référentiel européen stabilisé.

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles



Sources : Mandarinine Gestion,
Sustainalytics, Urgewald

6. Stratégie d'alignement aux objectifs internationaux

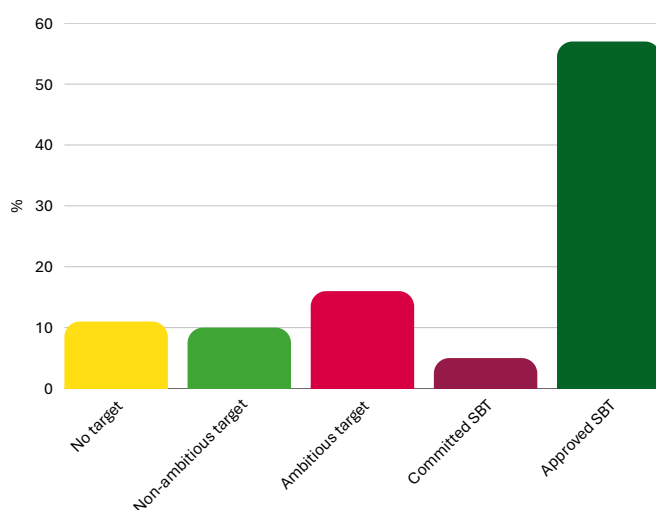
OBJECTIF QUANTITATIF À HORIZON 2030

Ayant un horizon d'investissement de long terme et soucieux de l'impact environnemental des sociétés que nous détenons dans nos portefeuilles, nous suivons les risques climatiques dans nos processus d'investissement et développons une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

La société de gestion utilise la mesure de l'augmentation de température implicite, accompagnée d'une répartition des encours selon leurs objectifs climatiques.

Nous ne mesurons pas l'empreinte carbone au niveau de l'entité et de tous ses investissements, car nous ne considérons pas cet indicateur pertinent au regard du respect des objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.

Part de l'encours ayant des objectifs climatiques à fin dec. 2025



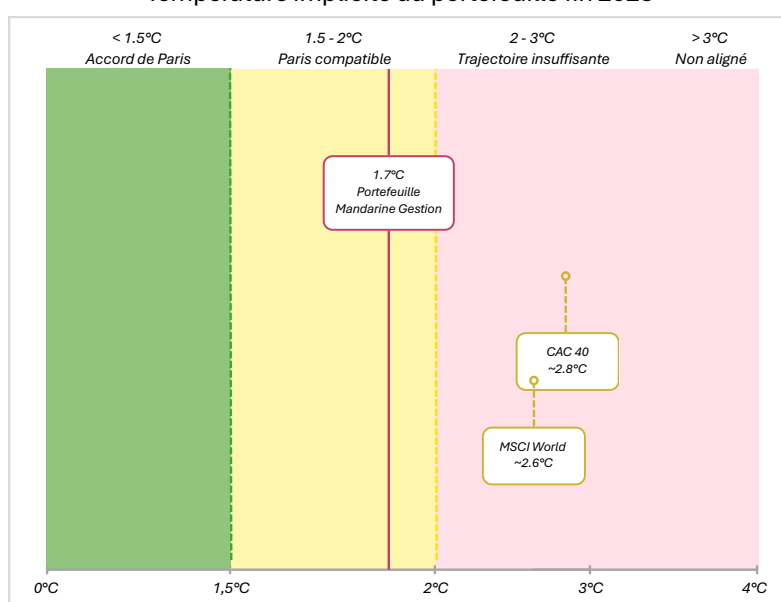
Sources : Mandarinne Gestion, ISS

1,7°C

La hausse de la température implicite du portefeuille est calculée par ISS ESG sur la base du scénario IEA NZE 2050, qui alloue des budgets carbone sectoriels cohérents avec un réchauffement limité à 1,5°C à horizon 2100. L'horizon de mesure de l'alignement des émetteurs est 2050.

La hausse de la température implicite du portefeuille à horizon 2050 est de 1,7°C. Cette projection intègre l'ensemble des émetteurs en portefeuille, y compris ceux ne disposant pas d'objectifs climatiques déclarés, pour lesquels une trajectoire sectorielle de référence est appliquée par ISS. La part des encours adossée à des objectifs formellement validés par SBTi représente 57% du portefeuille à décembre 2025, ce qui constitue un axe de progression prioritaire dans notre politique d'engagement.

Température implicite du portefeuille fin 2025

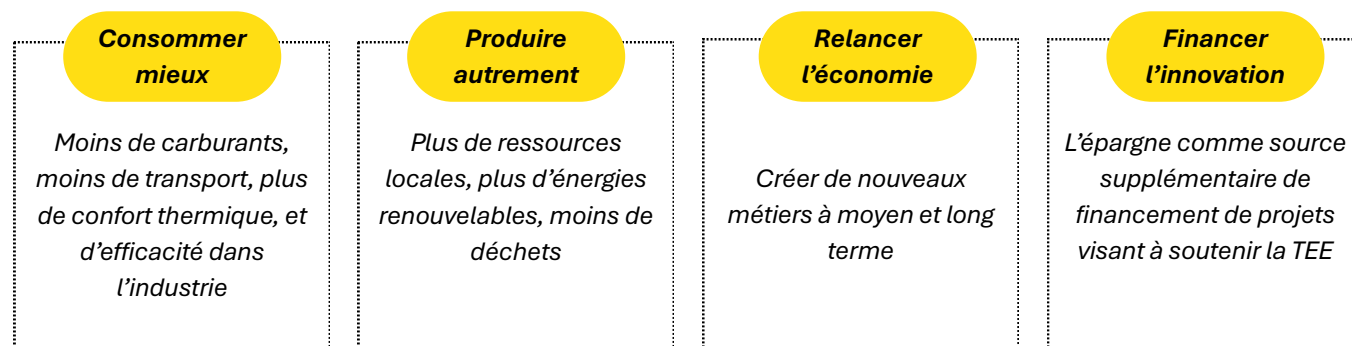


Sources : Mandarinne Gestion

METHODOLOGIE INTERNE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

La notion de transition écologique et énergétique (TEE) regroupe un ensemble de principes et de pratiques adoptés dans le but de faire évoluer notre modèle économique et social vers un modèle durable, décarboné, qui répond à un des défis majeurs du XXIème siècle.

Elle se définit par 4 enjeux :



Afin d'aider les investisseurs à s'exposer à la dynamique de croissance qui découle de la TEE, Mandarine Gestion a déployé une stratégie de lancement de fonds avec Mandarine Impact Green Bonds (2019), Mandarine Global Transition (2020), labélisés Greenfin.

De manière générale pour tous les fonds, l'empreinte carbone du portefeuille (Mt CO₂e/Mn€ investis) est l'un des moyens de mesurer l'impact des investissements d'un portefeuille sur le changement climatique. Bien qu'elle ne résume pas à elle seule l'impact du fonds en matière de lutte contre le réchauffement climatique, l'empreinte carbone est un élément de mesure utile : elle permet aux porteurs de nos fonds de connaître les émissions dont ils sont responsables via leur détention en capital. L'empreinte carbone est calculée en Mt CO₂e par chiffre d'affaires avec une analyse de l'effet d'allocation sectorielle et de sélection de titre par rapport à l'indice de référence. Dans chaque cas, l'empreinte carbone est la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux activités directes des entreprises (scope 1), celles liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication des produits (scope 2) et celles liés aux fournisseurs de rang 1 des entreprises (une partie du scope 3 amont). Les émissions évitées ne sont par ailleurs pas comptabilisées.

Enfin, le calcul de l'empreinte carbone ne peut refléter que les émissions à un instant donné, ne permettant pas d'impacter les mesures nouvelles prises par les entreprises dont les externalités positives ne seront sensibles aux indicateurs qu'après plusieurs années. Cet indicateur a été sélectionné car il s'agit d'une métrique mature et utilisée par un certain nombre de gestionnaires d'actifs de la place offrant dès lors une meilleure comparabilité des mesures effectuées. Il permet d'appréhender le risque de transition, c'est-à-dire le risque d'une réglementation sur la fixation d'un prix de la tonne de CO₂. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies par ISS. Elles proviennent des rapports annuels ou de développement durable des entreprises et du CDP. Lorsqu'aucune donnée n'est disponible, les données sont estimées par ISS, sur la base du chiffre d'affaires par secteur d'activité.

LEVIERS D'ACTIONS POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF CLIMATIQUE 2030



De nos encours en titres vifs doivent avoir une validation SBTi approuvée d'ici 2030.

1

Carbon Stock Picking

Au cours de ses évaluations sectorielles mensuelles, l'équipe ISR analyse qualitativement les 60% des entreprises les mieux notées de l'indice Stoxx 600 et se dote alors, d'un rôle d'identificateur des entreprises ayant validé une stratégie de réduction des émissions carbone validée SBTi. Une fois identifiées, ces entreprises sont présentées aux gérants comme opportunités d'accroître notre exposition aux entreprises validées SBTi. Afin de formaliser ce travail d'identification, une colonne renseignant l'engagement ou non de l'entreprise dans une stratégie SBTi est présente dans les bases de données ISR. Cette nouvelle colonne permettra au gérant de disposer de l'information au moment de vérifier l'éligibilité d'un titre d'intérêt.

2

Prise en compte des données carbone pré-trade

En termes de développement à venir, l'équipe ISR en collaboration avec d'autres équipes a pour objectif de constituer une base de données permettant aux gérants de connaître, en temps réel, les émissions de GES d'une valeur d'intérêt, l'éligibilité ou non à son portefeuille en fonction de la quantité désirée et le montant (en °C par rapport à sa trajectoire) du potentiel dépassement si la valeur est intégrée.

La mise en place d'un tel outil peut faciliter l'accès rapide et simple à l'information et permettre ensuite d'intégrer l'objectif SBTi pris par Mandarinine Gestion dans les processus de gestion d'actifs.

3

Contrôle de la part de titres vifs investis dans des entreprises validées SBTi

Afin d'identifier tout écart potentiel de la trajectoire fixée par Mandarinine Gestion pour ses investissements, la mise en place d'un contrôle sur la part des titres vifs investis dans les entreprises validées SBTi est nécessaire. Ce contrôle fonctionne grâce aux dernières données délivrées par la base de données disponible sur la plateforme SBTi.

4

Politique d'exclusion charbon :

Mandarine Gestion s'engage à une sortie totale du charbon dans les fonds ouverts d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 au niveau mondial. Sont strictement exclues des périmètres d'investissement :

- Toute entreprise impliquée dans l'exploitation de mine de charbon thermique.
- Toute entreprise impliquée dans le développement de nouvelle centrale à charbon et de nouvelle infrastructure charbon.
- Toute entreprise qui n'a pas formalisé de plan de sortie du charbon fiable et pertinent à échéance 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.
- Toute entreprise qui dans son plan de sortie prévoit une cession des centrales à charbon et non une fermeture définitive de ces dernières.
- Toute entreprise dont la production d'électricité à base de charbon thermique est supérieure à 20% du mix de production total.
- Toute entreprise dont la puissance installée des centrales à charbon thermique est supérieure à 5GW
- Toute entreprise qui réalise plus de 20% de son chiffre d'affaires dans la production d'énergie à partir de charbon thermique.

L'approche adoptée pour les producteurs d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition du mix énergétique de l'entreprise, mais aussi de la localisation des centrales à charbon, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Afin d'opérer une transition la plus juste possible, Mandarine Gestion a renforcé le dialogue et l'engagement auprès des entreprises exploitant les centrales à charbon. Dès 2021, Mandarine Gestion a suspendu ses investissements et utilisé ses droits de votes lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises qui n'avaient pas planifié la fermeture de leurs centrales à charbon. Mandarine Gestion veille à ce que les plans de sortie du charbon des entreprises prévoient la fermeture et non la cession des centrales à charbon, ainsi qu'un accompagnement des salariés et des communautés locales.

Mandarine Gestion considère le scénario NZE de l'Agence Internationale de l'Energie comme le scénario actuel basé sur la science la plus fiable. En application au 1er janvier 2026, une entreprise du secteur pétro-gazier est éligible à l'investissement et au financement si elle remplit les trois critères suivants, assurant son alignement avec les recommandations de l'AIE :

- Elle s'engage à ne plus développer de nouveau projet d'expansion upstream et midstream
- Elle s'engage à réduire sa production de pétrole et de gaz en suivant les objectifs de réduction de l'AIE
- Elle investit plus de 50% de ses CAPEX dans le développement d'ENR pour l'upstream (AIE, 2023) et dans le verdissement de son activité pour le midstream.

MISE A JOUR DES OBJECTIFS DE TRANSITION ENERGETIQUE

La stratégie d'évaluation climatique est inhérente à la société de gestion. Certains fonds thématiques orientés climat l'intègrent pleinement dans leur processus de gestion. La prise en compte des objectifs climatiques en lien avec l'Accord de Paris est complémentaire à la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissements de toute la gamme de la société de gestion.

Lors de la rédaction des premiers rapports Article 29, les objectifs initiaux de Mandarine Gestion étaient d'avoir minimum 50% de ses encours de titres vifs validés par SBTi d'ici 2030. A fin 2025, l'objectif était déjà dépassé avec 57% de nos encours en titres vifs ayant des objectifs SBTi approuvés.

Un nouvel objectif plus ambitieux a été mis à jour fin 2025 : 75% de nos encours en titres vifs doivent avoir une validation SBTi approuvée d'ici 2030.

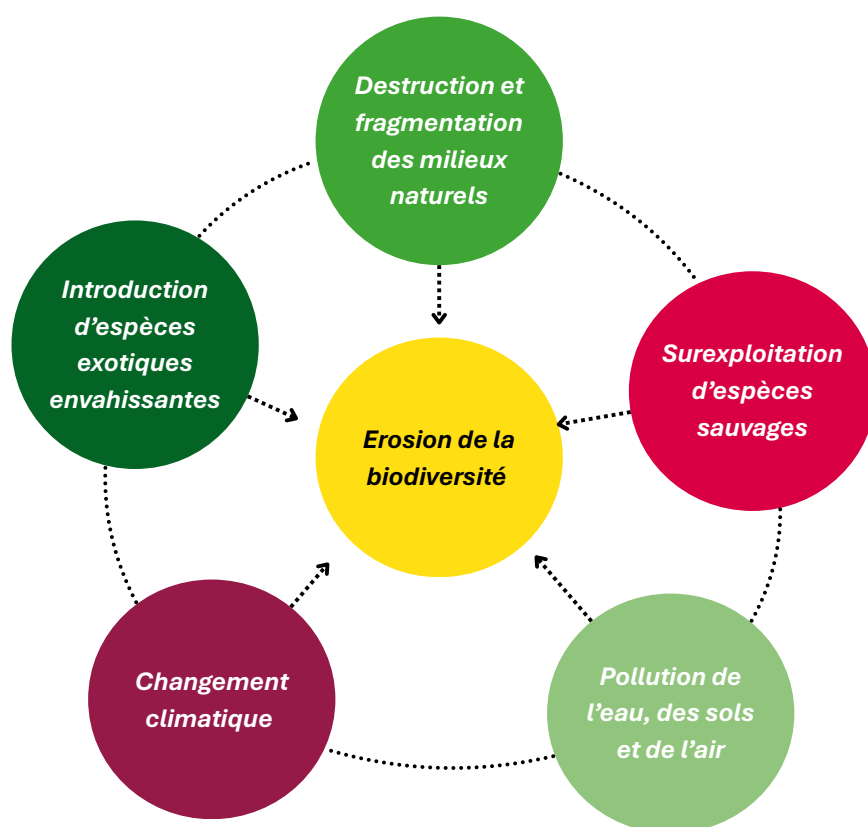
7. Stratégie d'alignement aux objectifs biodiversité

Dans le prolongement de l'Accord de Kunming-Montréal adopté lors de la COP15, le cadre mondial pour la biodiversité fixe désormais des objectifs structurants à horizon 2030 et 2050, visant à stopper puis inverser l'érosion de la biodiversité.

Parmi les cibles clés figurent notamment la protection et la gestion de 30 % des terres et des écosystèmes marins (« 30x30 »), la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés, la réduction significative des pressions liées aux pollutions, aux espèces invasives et à la surexploitation des ressources, ainsi que la réorientation des flux financiers afin de limiter les impacts négatifs sur la nature et soutenir les activités favorables à la biodiversité.

Dans ce contexte, la prise en compte des enjeux de biodiversité constitue un axe structurant pour les acteurs financiers, impliquant une meilleure compréhension des dépendances et impacts des entreprises sur les écosystèmes, ainsi qu'une intégration progressive de ces objectifs dans les décisions d'investissement et les stratégies d'engagement.

CAUSES DE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ



Le rapport de l'IPBES* publié en 2019 a marqué un tournant en mettant en évidence l'ampleur de l'érosion de la biodiversité et en estimant qu'environ un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction.

Les travaux plus récents soulignent que cette crise s'inscrit dans un ensemble de pressions systémiques étroitement interconnectées, mêlant perte de biodiversité, changement climatique, dégradation des sols, stress hydrique et risques sanitaires. Ces crises appellent des transformations profondes des modèles économiques et des modes de production et de consommation.

La biodiversité constitue par ailleurs un socle essentiel du fonctionnement des économies : elle fournit de nombreux services écosystémiques indispensables, notamment en matière de régulation du climat, de sécurité alimentaire et de qualité de l'eau.

Dans ce contexte, la transition écologique vise à préserver, restaurer et utiliser durablement les écosystèmes, afin de renforcer la résilience des sociétés et des systèmes économiques face aux risques croissants liés à la dégradation du capital naturel.

* Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

Services écosytémiques :

Services d'approvisionnement	Services de régulation	Services culturels
Produits ou biens obtenus des écosystèmes Ex : nourriture, fibres, ressources génétiques, eau douce, biomasse combustible, biochimie et médicaments naturels	Bénéfices obtenus des processus de régulation des écosystèmes Ex : régulation climatique, maladies, purification de l'eau, pollinisation, régulation des eaux, traitement des déchets, contrôle de l'érosion	Bénéfices intangibles, type récréatifs, valeurs patrimoniales ou spirituelles Ex : loisirs et tourisme, valeurs spirituelles et religieuses, inspiration, éducation, valeurs éthiques et d'existence
Services de soutien		
Processus naturels nécessaires pour la production des autres services Ex : cycle des nutriments, cycle de l'eau, production primaire, photosynthèse, formation des sols		

Sources : Mandarine Gestion, FAO

Ces services, rendus par la nature, sont directement menacés par l'épuisement des ressources induit par nos modes de production et de consommation linéaires. En effet, le « Jour du dépassement mondial » intervenu le 25 juillet 2025 (1er août en 2024), est chaque année de plus en plus précoce. Cette date correspond au jour à partir duquel l'humanité a consommé autant de ressources naturelles que ce que la planète peut renouveler dans la même année.

Selon le rapport de l'IPBES "Nexus" de décembre 2024, des objectifs chiffrés en matière de préservation de la biodiversité ont été fixés:

1

Restauration des écosystèmes

- 20 % des terres et mers de l'Union européenne doivent être restaurés d'ici 2030
- Objectif de 90 % de restauration d'ici 2050, selon le règlement européen sur la restauration de la nature

2

Réduction des pressions sur la biodiversité

- Réduction de 50 % de la pollution liée aux nutriments (azote, phosphore) d'ici 2030
- Réduction de 50 % du risque d'extinction des espèces d'ici 2050, en lien avec les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal

3

Objectifs alimentaires et sanitaires

- Transition vers des régimes alimentaires durables pourrait réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation
- Réduction de 75 % des zoonoses émergentes par une meilleure gestion de la biodiversité et des écosystèmes

4

Objectifs liés à l'eau

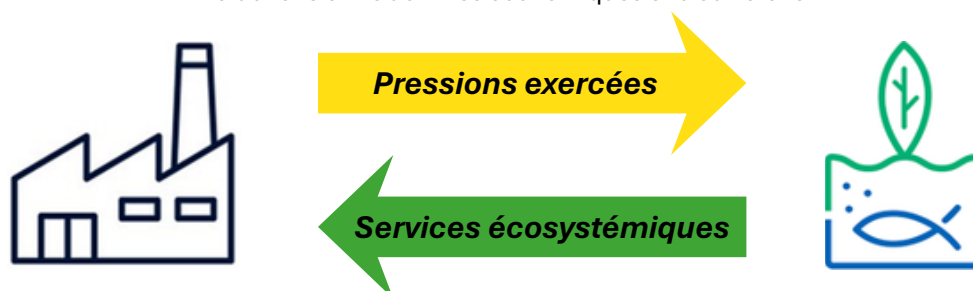
- Amélioration de l'accès à une eau propre pour 100 % de la population mondiale d'ici 2050, en lien avec les ODD

5

Objectifs transversaux

- Intégration de la biodiversité dans 100 % des politiques publiques sectorielles (agriculture, énergie, santé, urbanisme) d'ici 2030.

Interactions entre activités économiques et biodiversité



Sources : Mandarinine Gestion, FAO

Les conséquences de cette érosion de la biodiversité sont multiples et mettent en péril non seulement l'économie mais également le maintien de l'Homme dans cet écosystème. La place de l'être humain est un élément central de notre philosophie d'investisseur responsable, ainsi, la prise en compte des enjeux de la biodiversité devient un critère prépondérant dans nos analyses pré investissements.

MESURER LES IMPACTS ET LES DEPENDANCES A LA BIODIVERSITE DE NOS INVESTISSEMENTS

A fin 2024 et fin 2025, pour les fonds ouverts et dédiés de la gamme de Mandarinine Gestion, nous avons réalisé une cartographie des niveaux de dépendance des principaux secteurs auxquels les investissements étaient exposés aux services écosystémiques, d'après les données de l'outil ENCORE. Le tableau ci-dessous exprime l'exposition de l'encours aux secteurs, par degré d'impact sévère exercé sur la biodiversité pour fin 2024 puis fin 2025 :

Matrice d'exposition des encours à la biodiversité en 2024

2024	Services aux collectivités - électricité	Electricité renouvelable	Aliments et viandes emballés	Gaz industriels	Chimie de spécialité	Services aux collectivités - gestion de l'eau
Exposition encours au 30/12/24	2.12%	0.47%	1.30%	0.33%	1.58%	0.54%
Régulation du climat						
Protection contre les inondations et tempêtes						
Nappes phréatiques						
Erosion						
Eau de surface						
Maintien du débit de l'eau						
Qualité de l'eau						
Fibres et autres matériaux						

Sources : Mandarinine Gestion, ENCORE

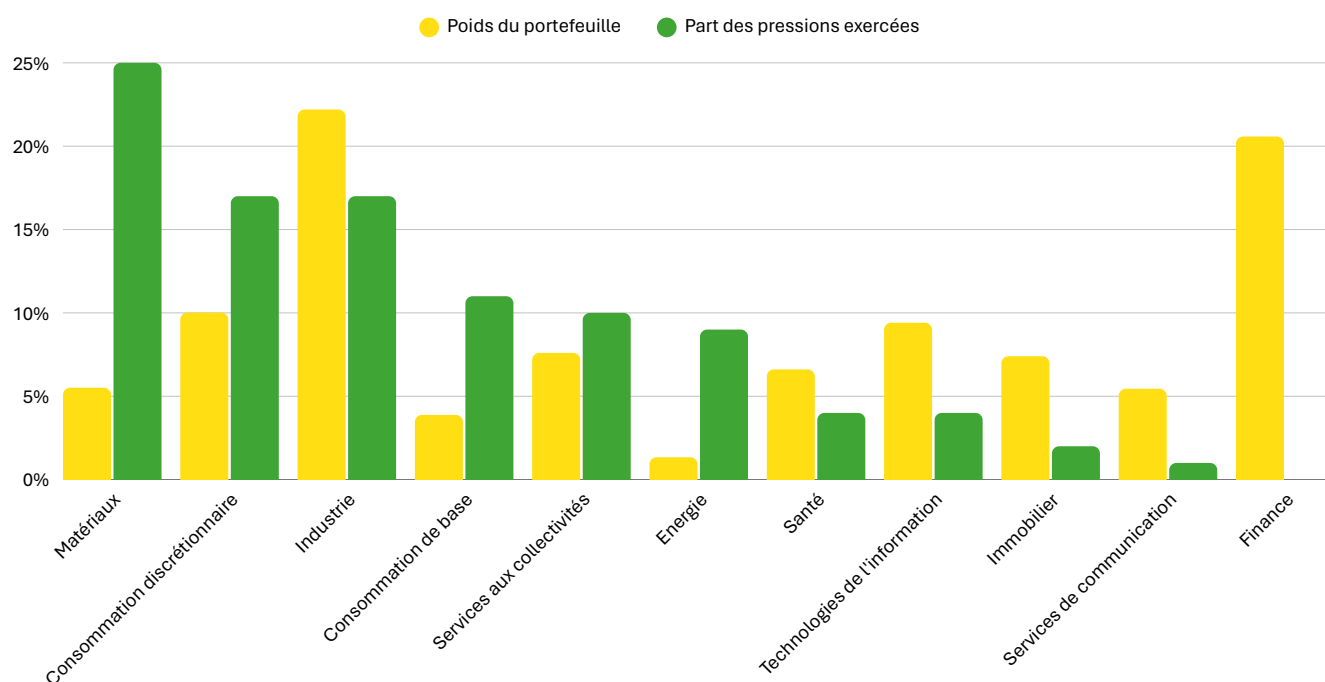
Matrice d'exposition des encours à la biodiversité en 2025

2025	Services aux collectivités - électricité	Electricité renouvelable	Aliments et viandes emballés	Gaz industriels	Chimie de spécialité	Services aux collectivités - gestion de l'eau
Exposition encours au 30/12/25	1.90%	0.76%	0.76%	0.31%	1.13%	0.84%
Régulation du climat						
Protection contre les inondations et tempêtes						
Nappes phréatiques						
Erosion						
Eau de surface						
Maintien du débit de l'eau						
Qualité de l'eau						
Fibres et autres matériaux						

Sources : Mandarinne Gestion, ENCORE

Comme détaillé, ci-dessous, les secteurs exerçant les plus fortes pressions sur la biodiversité sont le secteur des matériaux, celui de la consommation discrétionnaire et enfin l'industrie.

Exposition sectorielle et pression sur la biodiversité à fin 2025



Sources : ENCORE, Mandarinne Gestion

Mandarine Gestion a entamé une réflexion sur la biodiversité dès 2019, en créant une gamme de fonds dédiée à la transition durable, dans laquelle la biodiversité est un élément clé dans les décisions d'investissement.

Cette gamme repose sur un comité d'experts intégrant une association spécialisée : le Fonds de Dotation pour la Biodiversité. Ce fonds de dotation finance le programme Génération Biodiversité qui soutient chaque année plus d'une centaine de projets en lien avec la prise de conscience par les jeunes générations des enjeux de préservation de la biodiversité et de notre patrimoine naturel.

Par ailleurs en 2020, l'équipe ISR a réalisé la première empreinte océans du fonds Transition Durable Actions, afin de mesurer la contribution des entreprises du portefeuille à la préservation de la biodiversité marine et des différents enjeux associés à cette thématique.

Mandarine Gestion a également rejoint l'initiative du Finance for Biodiversity Pledge en 2020. A travers cette initiative, des banques, gestionnaires d'actifs, assureurs et fonds d'impact, gérant plus de 3 000 milliards d'euros d'actifs, se sont collectivement engagés à collaborer, à évaluer leur propre impact sur la biodiversité, à fixer des objectifs et à établir des rapports sur les questions liées à la biodiversité.

OUTIL PROPRIETAIRE

En 2020, l'équipe ESG de Mandarine Gestion a développé un outil propriétaire permettant de mesurer l'exposition des investissements aux risques liés à la biodiversité.

Cet outil, appelé le Mandarine Biodiversity Score, s'articule autour de 3 piliers :

Un pilier "Déclaratif"

Positionnement public de l'entreprise tel que l'existence de politique sur la biodiversité, politique sur le changement climatique, gestion de la qualité environnementale, politique de la gestion de l'eau, politique de réduction des déchets, engagement auprès du SBTi. Sources : Bloomberg et SBTi.

Un pilier "Données de pression"

Il récence le positionnement statique ainsi que la dynamique (évolution 5 ans) des entreprises par rapport à un univers global sur des indicateurs environnementaux responsables de l'érosion de la biodiversité : les émissions de GES, les déchets, les polluants de l'air et du sol, les polluants de l'eau et l'utilisation des ressources naturelles. Sources : S&P Trucost, Bloomberg

Un pilier "Activités"

Les secteurs d'activités sont analysés par rapport à leur dépendance et leur impact vis-à-vis de la biodiversité (selon trois niveaux, low, high et medium). Cette analyse prend en compte les activités directes des entreprises ainsi que leur chaîne de valeur. Une lecture de l'alignement à la Taxonomie Européenne des secteurs est également incluse. Sources : S&P Trucost, Bloomberg, Recherche interne.

Ces 3 piliers : « déclaratif », « données de pressions » et « activité » sont équipondérés pour aboutir à une note finale, exprimée en pourcentage, de 0% à 100%, 100% étant le profil le moins risqué, 0% le profil le plus risqué face à l'érosion de la biodiversité. L'intérêt pour une approche intégrant les aspects climat, biodiversité et ressources naturelle dans cet outil est partagé par un nombre croissant de clients.

Le Mandarin Biodiversity Score est aujourd'hui utilisé dans le reporting mensuel du fonds Mandarin Global Transition, renforçant ainsi les analyses qualitatives de biodiversité dans le cadre du fonds fusionné.

A fin décembre 2025, le Mandarin Biodiversity Score du fonds Mandarin Global Transition était décomposé de la manière suivante :

Mandarin Global Transition Biodiversity Score,
données au 31/12/2025

				MGT	Benchmark
Policy	20%	Biodiversity Policy		0,82	0,71
		Climate Change Policy		0,99	0,90
		Environmental Quality Management Policy		0,92	0,68
		Water Policy		0,94	0,84
		Waste Reduction Policy		0,96	0,88
		SBTi		0,63	0,53
		Total Policy (6 points)		5,27	4,53
Pressure	40%	Emissions		0,43	0,61
		latest	67%	0,38	0,60
		trend	33%	0,52	0,62
		Waste		0,45	0,58
		latest	67%	0,44	0,61
		trend	33%	0,46	0,53
		Pollutants (air, land and water)		0,43	0,60
		latest	67%	0,39	0,58
		trend	33%	0,52	0,63
		Water use		0,43	0,57
		latest	67%	0,47	0,62
		trend	33%	0,36	0,46
		Natural resource use		0,39	0,42
		latest	67%	0,31	0,29
		trend	33%	0,55	0,67
		Land use (under development)		-	-
		Total Pressure (5 points)		2,13	2,78
Activity	40%	Biodiversity dependency & impact		0,76	0,71
		dependency		0,95	0,87
		impact		0,57	0,54
		Green share		0,41	0,22
		eligible	50%	0,77	0,43
		aligned	50%	0,05	0,02
		Temperature alignment		0,59	0,50
		Mean Species Abundance (under dev.)		-	-
		Total Activity (3 points)		1,76	1,43
		Final Score (0-100)		58,0	56,3
Engagement		1	0		
Environmental controversy		-	-		
				Benchmark weight	
				MGT weight	

Source : Mandarin Gestion

8. Gestion des risques et critères ESG

RISQUES ESG

L'analyse ESG des entreprises comporte à la fois des opportunités et des risques qui peuvent être spécifiques aux secteurs d'activités ou propre à une entreprise. Ces risques sont inhérents aux 4 critères d'analyse ESG. Les exemples non exhaustifs sont listés ci-dessous :

Environnement	Social	Gouvernance	Parties Prenantes
Risques climatiques, risques de transition, biodiversité, utilisation des ressources naturelles, émissions carbone, température de portefeuille	Accidentologie, santé et sécurité, rétention des talents, formation	Composition du conseil d'administration, restructurations, droits des actionnaires minoritaires, risques juridiques et réglementaires, mécanismes anti-OPA	Atteinte aux droits de l'homme, infraction au Pacte Mondial des Nations Unies, politique d'achats responsables, relations clients / fournisseurs

RISQUES LIÉS AUX ENERGIES FOSSILES

L'Accord de Paris adopté en 2015 a fait émerger un consensus au niveau international afin de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Pour limiter la hausse des températures à +1,5°C, il est nécessaire de respecter un budget carbone d'environ 1 000 Gt à horizon 2050. Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), il est nécessaire de s'aligner vers une trajectoire de neutralité carbone en 2050 afin de respecter l'Accord de Paris. Cela implique que la demande en hydrocarbures devrait baisser à un rythme tel qu'aucun nouveau champ pétrolier, gazier ou charbon ne serait nécessaire.

Dans ce cadre, la politique Energies Fossiles de Mandarinine Gestion reprend les recommandations de l'AFG. Elle s'applique à tous les OPC et les fonds dédiés gérés par Mandarinine Gestion. En parallèle, Mandarinine Gestion rappelle son engagement pris en 2020 pour le charbon : Mandarinine Gestion s'engage à cesser tout investissement ou à détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030.

En 2024 Mandarinine Gestion a fait évoluer sa politique charbon pour la rendre plus exigeante avec l'intégration de nouveaux critères restrictifs. Le premier critère est l'intégration d'un seuil relatif plafonnant la capacité maximum de génération d'énergie à partir de charbon thermique à 20% du mix de production total. Le second seuil relatif porte sur la part de chiffre d'affaires réalisé dans la production d'énergie à base de charbon thermique, ici encore le plafond est fixé à 20%. Enfin, le dernier critère limitant est un seuil absolu qui porte sur la puissance installée des centrales à charbon thermique, toute entreprise dépassant le seuil de 5GW est exclue des périmètres. Grâce à l'instauration de ces seuils, Mandarinine Gestion parvient à accompagner les acteurs actifs et engagés dans la sortie du charbon.

A compter du 1er janvier 2026, une entreprise du secteur pétro-gazier est éligible à l'investissement et au financement si elle remplit les trois critères développés en page 23.

Des engagements actionnariaux sont menés avec les sociétés exposées aux énergies fossiles. Des décisions de gestion sont ensuite prises pour limiter les risques liés aux énergies fossiles (physique, réglementaire). Les résultats sont disponibles dans le rapport annuel de vote et d'engagement sur le site internet de la société de gestion.

RISQUES LIÉS AUX CONTROVERSES

Un suivi des controverses impactant les entreprises en portefeuille est effectué grâce à l'outil développé par Sustainalytics. Ce dernier a été intégré à notre base Mandarine ESG-View, afin que l'équipe ESG puisse, modifier le niveau d'une controverse si nécessaire. Les controverses font partie intégrante de la notation ESG de Mandarine Gestion et viennent donner un malus.

A noter que les controverses de niveau 4 et 5 selon une échelle de gravité allant de 1 à 5 qui concerne une société la rend inéligible à l'investissement, et ce pour tout le périmètre de Mandarine Gestion.

RISQUES LIÉS A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Mandarine Gestion a élaboré une politique de vote pour garantir les bonnes pratiques de gouvernance et protéger au mieux les intérêts des actionnaires minoritaires lors de l'exercice des droits de vote en assemblée générale. La politique est accessible sur le site internet de la société de gestion et est revue annuellement. Un rapport sur l'activité des votes de l'année écoulée est également disponible sur le site internet. Les principaux risques en matière de droit de vote sont l'équité des droits de vote pour tous les actionnaires, une mauvaise gouvernance traditionnelle (composition et fonctionnement du Conseil d'administration).

RISQUES LIÉS AUX ARMES CONTROVERSEES

Mandarine Gestion a également défini une politique sur les armes controversées dans le but d'exclure du périmètre d'investissement des entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées que sont les bombes à sous munition, les mines antipersonnel, les armes chimiques, biologiques et au phosphore blanc. La politique est disponible sur le site internet. Ce document inclut la liste des sociétés exclues du périmètre d'investissement de Mandarine Gestion. La liste d'exclusion est revue annuellement.

FOCUS CRITERES ENVIRONNEMENTAUX ET RISQUES CLIMATIQUES

Consciente du risque croissant que le changement climatique fait peser sur les investissements, Mandarine Gestion a engagé, dès 2019, une démarche de formation de ses équipes aux enjeux climatiques, en s'appuyant sur l'expertise d'un cabinet spécialisé. Cette initiative visait à renforcer la compréhension des impacts du climat sur les décisions d'investissement et à intégrer ces enjeux dans les pratiques de gestion.

En 2025, l'équipe ESG a participé à la formation sur les enjeux climatique d'EY ImpACT Lab. L'ImpACT Lab, est un espace immersif, axé sur l'apprentissage et orienté vers l'action, conçu pour accélérer la transformation écologique et sociale des organisations et de faire émerger à grande échelle des nouveaux modèles d'affaires compatible avec les limites planétaires.

Au niveau de la société de gestion, les enjeux du climat sont multiples :

1

Renouvellement de l'ADN de l'intermédiation financière :

- Besoin d'une stratégie formalisée
- Irruption d'une variable supplémentaire dans l'arbitrage rendement-risque : fort besoin d'investissement dans la connaissance (économie du climat, indicateurs, modèles...)
- Relations avec les assets owners

2

Impact sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'investissement cross assets

- Renforce le besoin de proximité avec l'actif investi et l'engagement
- Impact sur la construction du portefeuille
- Enrichissement de la fonction risques et Reporting

Nous considérons désormais le climat comme un facteur transverse ayant un impact sur le positionnement stratégique de Mandarine Gestion dans un contexte d'incertitudes.

Dans ce contexte, Mandarine Gestion a décidé de lancer début 2020 le fonds Mandarine Global Transition, dont l'objectif est de financer et capter la dynamique de croissance des acteurs de la transition écologique et énergétique, vers une économie décarbonée. Le fonds sélectionne des sociétés de tous pays et de toutes tailles qui contribuent à la transition énergétique et écologique.

EVOLUTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES ET DES RESULTATS

Il n'y a pas eu de changements méthodologiques durant l'année 2025 sous revue, néanmoins, la société de gestion se réserve la possibilité de faire évoluer sa méthodologie dans le courant de l'année 2026.

RISQUES LIÉS A LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité représente un risque environnemental mobilisant de nombreux acteurs. En effet, les entreprises ont leur part de responsabilité dans la surexploitation des ressources, les changements d'usage des sols et pollutions diverses qu'elles génèrent. En même temps, l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes pèsent économiquement sur leur activité.

Le risque biodiversité peut avoir un impact financier plus ou moins élevé pour les entreprises, que ce soit dans leur activités directes et dans leur chaîne de valeur. Il est donc important pour Mandarine Gestion de pouvoir évaluer ce niveau de risque.

Pour évaluer le risque biodiversité, Mandarine Gestion a mis en place son propre outil interne : le Mandarine Biodiversity Score, qui s'appuie sur trois piliers :

Les informations déclaratives des entreprises

La pression qu'elles exercent sur les écosystèmes

La double matérialité

De plus, Mandarine Gestion a rejoint « finance for Biodiversity », preuve de son engagement pour la protection de la biodiversité. L'équipe ESG de Mandarine participe ainsi aux groupes de travail « Évaluation de l'impact » et « Engagement avec les entreprises » dans le but de rester informée sur les dernières évolutions méthodologiques en la matière.

Par ailleurs, en tant qu'investisseur responsable et membre de la commission « Dialogue et Engagement » du FIR Mandarine participe depuis plusieurs années à la campagne de questions écrites en Assemblées Générales aux entreprises du CAC 40, portant sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), avec un accent porté sur la biodiversité pour le pilier environnemental. Cette analyse fait l'objet d'un rapport publié sur le site du FIR annuellement.

PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'EVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES

L'objectif de Mandarinine Gestion est de proposer aux investisseurs des stratégies permettant de concilier recherche de rendement financier et prise en compte du risque de durabilité.

Le risque de durabilité est défini dans l'article 2 du règlement SFDR de la manière suivante : « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

Il s'agit donc d'un risque :

De nature uniquement financière (risque de perte de valeur) et dénué de jugement moral ou sociétal

Porté par chaque portefeuille géré individuellement en fonction de ses investissements propres

Qui se distingue de l'ensemble des autres risques d'investissement principalement par la spécification des domaines dont le risque provient (environnement, social, gouvernance)

Grâce aux analyses sectorielles menées par l'équipe ESG, une liste d'indicateurs ESG dits « matériels » est mise à disposition des équipes de gestion. Ces enjeux ESG sont susceptibles d'avoir une incidence sur les valorisations financières et boursières des sociétés en portefeuille. Les matrices de matérialités sectorielles permettent d'identifier, d'évaluer et de prioriser les risques en matière d'ESG.

Les fonds de Mandarinine Gestion bénéficient d'une analyse ESG ainsi que d'un reporting ESG dédié.

Les informations extra-financières constituent une analyse complémentaire sur les entreprises suivies par les équipes d'investissement.

Notre volonté est de proposer à l'ensemble de l'équipe de gestion une vision transversale des thématiques ESG en complément de l'analyse financière. L'analyse extra-financière est centralisée dans l'outil ESG-View (base propriétaire de données ESG) qui véhicule l'information dans l'outil de gestion de portefeuille de tous les gérants. Ces derniers ont ainsi un accès direct et permanent aux analyses et notations extra-financières de chaque position en portefeuille. Le département des risques consolide de nombreuses données auprès de fournisseurs externes ainsi que des données recueillies par l'équipe ISR. Chaque jour, ils calculent des indicateurs pour chaque fonds concerné (en fonction des engagements réglementaires et liés aux labels) et les comparent à leur univers de référence afin de garantir une surperformance.

Lorsqu'un dépassement est constaté, l'équipe de gestion est immédiatement informée et fournit un plan de régularisation dans les meilleurs délais. Les équipes des risques, de l'ISR et de la gestion collaborent étroitement pour suivre au mieux les impacts négatifs potentiels des fonds.

La procédure relative à l'application des contraintes de gestion ISR a été mise à jour fin 2025.

Parmi les enjeux ESG matériels surveillés figurent (liste non exhaustive) :

- ☐ Les émissions de carbone (induites ou évitées)
- ☐ La température implicite des portefeuilles
- ☐ Les impacts négatifs des entreprises sur des zones où la biodiversité est considérée comme sensible
- ☐ Les controverses
- ☐ La représentation des femmes au sein des conseils d'administration
- ☐ Le taux d'indépendance des conseils d'administration

Le département des risques organise régulièrement des comités risques afin de faire remonter les dépassements ou non respects des ratios statutaires ou réglementaires. Ces rencontres permettent à l'équipe de faire le point sur les contrôles en place, de discuter des règles de contrôle, de déterminer et d'ajuster la fréquence des évaluations et de prendre les mesures nécessaires pour faire régulariser les dépassements le cas échéant.

Si les risques ESG ont souvent un impact financier dans la valorisation des actifs, il n'est pas toujours aisé de les mesurer de façon exacte. En effet leur (double) matérialité, leur gravité et leur temporalité doivent faire l'objet d'analyses qualitatives au cas par cas afin d'apprécier quantitativement l'impact financier.

FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES

Ces risques sont inclus dans les contrôles quotidiens réalisés par l'équipe Risques. Les contrôles ESG ayant trait au respect des contraintes liées à la prise en compte des critères extra financiers tels que ressortant de la documentation réglementaire ou issus du label concerné sont suivis et mesurés sur une base quotidienne. Les remontées d'information s'effectuent ensuite auprès du comité des risques avec une fréquence trimestrielle.

9. Plan d'amélioration continue

Dans la continuité du développement de sa gamme de solutions d'investissement dédiées à la transition climatique – notamment Mandarinine Impact Green Bonds (2019), Mandarinine Global Transition (2020) et Mandarinine Global Climate Action (2023) – Mandarinine Gestion engage en 2025 une phase d'optimisation et de rationalisation de son offre, en cohérence avec le rapprochement avec Meeschaert Asset Management. Cette dynamique pourra se traduire par des évolutions d'architecture des fonds, dans une logique de lisibilité, d'efficacité et de renforcement des expertises.

Par ailleurs, Mandarinine Gestion poursuit le renforcement de sa stratégie climatique, en intégrant progressivement des objectifs plus exigeants. À horizon 2030, la société vise notamment à ce qu'au moins 75 % des encours soient investis dans des entreprises engagées dans des trajectoires de réduction d'émissions validées par la Science-Based Targets initiative (SBTi), traduisant ainsi une volonté d'alignement avec des trajectoires scientifiques robustes.

Sur la biodiversité, l'amélioration continue repose sur le développement et l'enrichissement des outils propriétaires, en particulier le Mandarinine Biodiversity Score, avec pour objectif de mieux mesurer les dépendances et impacts des portefeuilles et de progresser vers une prise en compte opérationnelle des objectifs internationaux à horizon 2030.

Enfin, Mandarinine Gestion poursuit l'intégration des enjeux ESG au plus haut niveau de sa gouvernance, avec une évolution progressive des cadres internes afin de renforcer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les processus décisionnels et stratégiques de l'entreprise.

L'ensemble de ces initiatives s'inscrit dans une logique de progrès continu, visant à renforcer la cohérence, la crédibilité et l'efficacité de l'approche d'investissement responsable de Mandarinine Gestion dans un environnement en constante évolution.

Disclaimer :

Document à caractère réglementaire établi suivant l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et tel que complété par le Décret n°2021 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financiers

Rien de ce qui est des développements et informations tels que figurant ci-dessus ne peut être interprété ou considéré comme une quelconque communication ESG ou une promotion de critères ESG ou extra-financiers concernant l'un quelconque des fonds ou OPC mentionnés dans ce document.

Les informations présentées dans ce document ont été élaborées par Mandarinine Gestion à partir de sources réputées fiables.

Les Informations s'appuient, inter alia, sur des données disponibles auprès de différentes sources à un moment donné, qui peuvent donc varier à tout moment. La précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude des informations fournies dans ce document ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été établies à partir de sources réputées fiables. Mandarinine Gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document ainsi que de toute omission, erreur ou inexactitude ou mauvaise interprétation qui figurera(en)t dans ledit document. Aucune responsabilité ne saurait être engagée pour toute erreur matérielle ou typographique qui pourrait apparaître au sein des Informations.

Les informations ne constituent pas une offre de services ou de produits ni une sollicitation commerciale de quelque nature que ce soit, ni une recommandation ou un conseil d'une quelconque nature. Mandarinine Gestion ne saurait engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement dans l'un des fonds cités ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que les fonds cherchent à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Les informations présentées dans ce document ne s'appliquent qu'en France et sur le territoire de la République Française en ce, inclus DROM et CTU.

A PROPOS DE MANDARINE GESTION

Mandarine Gestion est l'un des principaux gestionnaires d'actifs indépendants français. Sa mission est de proposer à ses clients des solutions d'investissement innovantes qui contribuent au financement durable de l'économie.

Gérant de conviction, Mandarine Gestion offre des fonds d'investissement gérés activement qui se déclinent sur toutes les classes d'actifs cotés - actions, obligations et multi-actifs.

Ces expertises s'inscrivent dans la démarche responsable de la société, historiquement engagée dans l'investissement durable pour allier performance économique et impact sociétal. Cet engagement se concrétise par l'obtention de nombreux labels européens (dont les labels ISR et Greenfin), le financement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des fonds de partage.

Les solutions et les services de Mandarine Gestion s'adressent à tous, investisseurs professionnels, particuliers, associations et fondations.

Née du rapprochement des équipes de Mandarine Gestion et Meeschaert Asset Management, Mandarine est membre du Groupe LFPI, l'un des premiers gestionnaires d'actifs indépendants multi-stratégies en Europe.